



Sommaire du n° 5 **de la revue Tarbiat Lakssiba (numéro spécial)**

Editorial : signé par Mr le ministre de l'agriculture et de la pêche

Résumé : l'importance de l'investissement dans le secteur agricole (10milliards de dirhams par an), l'importance de l'agrégation pour stimuler l'investissement ; amélioration du système de motivation du F.D.A, et surtout en relation avec l'agrégation, mobilisation du foncier pour accompagner les investisseurs, signature de 42 conventions d'agrégation au juillet 2010.

1- Entretien avec Mr le Directeur général de l'Agence de développement Agricole.

A travers 10 réponses, Mr le Directeur Général essaye d'expliquer l'agrégation aux agriculteurs et les avantages de ce type d'organisation pour les petits agriculteurs et les investisseurs.

2- L'agrégation, nouvelle forme d'organisation professionnelle agricole :

Définition des mots clés : projet d'agrégation, l'agrégé, l'agrégateur ; les avantages pour les petits agriculteurs, différence avec la coopérative.

3- Les modèles d'agrégation :

L'agrégation simple, l'agrégation moyennement intégrée, l'agrégation très intégrée.

4- Les avantages de l'agrégation :

Facteur de production, vente des produits, financement, encadrement, transport et stockage.

5- Réalisation d'un projet d'agrégation :

Identification, préparation, discussion, approbation, contractualisation et exécution

6- Les aides de l'état aux projets d'agrégation.

-Aides à l'investissement pour la création des unités de production : montants et procédures

- Subventions du matériel d'irrigation : montants et procédures

-Subventions pour l'acquisition du matériel agricole : montants et procédures

7- Les aides de l'état aux individus dans le cadre du plan Maroc Vert.

7-1 : Aménagement foncier : montants et procédures

7-2 : Subvention du matériel d'irrigation : montants et procédures.

7-3 : Subvention du matériel agricole : montants et procédures

7-4 : Subvention des arbres Fruitiers : montants et procédures.

7-5 : Acquisition des géniteurs et génisses de l'étranger. Les zones et races concernées par l'achat des caprins, les zones concernées par l'achat des dromadaires, constitution des dossiers

7-6 : Production des bovins et ovins purs et bovins croisés. Les races concernés ; les montants de subventions

7-7 : Achat du matériel d'élevage : Montants et procédures

7-8 : Construction des «étables et des bergeries : Montants et procédures.

8- Comment bénéficiaire de la subvention de l'état ?

A qui demander la subvention ? Constitution du dossier préalable, les étapes à suivre dans le cas d'une subvention hors agrégation, les délais pour réaliser le projet, procédure à suivre après achèvement du projet.

Rappel : cette revue est éditée en arabe marocaine : la darija